

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire
du mardi 25 avril 2017 à 17 heures
au siège social rue du Marais 31, 1000 Bruxelles

Bulletin de vote original à renvoyer par courrier, au plus tard **le mercredi 19 avril 2017**, à
UMICORE
M. B. Caeymaex
rue du Marais 31
B-1000 Bruxelles (Belgique)

Le (la) soussigné(e) ⁽¹⁾,

Propriétaire de

«Shares» ⁽²⁾
(quantité)

actions UMICORE, ayant son siège social rue du
Marais 31, 1000 Bruxelles

par le présent bulletin, **vote irrévocablement**, comme indiqué ci-après dans la case prévue à cet effet, sur les points de l'ordre du jour ci-après :

A. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR ET INSTRUCTIONS DE VOTE

Point 2

Approbation du rapport de rémunération

Première décision

Proposition de décision :

- Approbation du rapport de rémunération concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Point 3

Approbation des comptes statutaires de la société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 y compris la proposition d'affectation du résultat

Deuxième décision

Proposition de décision :

- Approbation des comptes statutaires de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 présentant un bénéfice d'EUR 148.536.849,29.
- Tenant compte :

(1) du bénéfice de l'exercice 2016 :	EUR 148.536.849,29
(2) du bénéfice reporté de l'exercice précédent :	EUR 372.083.323,01
(3) des dotations et des reprises imputées à la réserve indisponible pour actions propres suite aux mouvements en 2016 :	EUR 40.296.406,50
(4) de l'acompte sur dividende payé en août 2016 :	<u>EUR -65.519.535,00</u>
le résultat à affecter s'élève à	EUR 495.397.043,80
- Approbation de l'affectation proposée du résultat - y compris le paiement d'un dividende brut d'EUR 1,30 par action (*). Compte tenu du paiement en août 2016 d'un acompte sur dividende brut d'EUR 0,60 par action, le solde du dividende pour un montant brut d'EUR 0,70 par action (*) sera mis en paiement le mardi 2 mai 2017.

() Le montant réel du dividende brut (et, par conséquent, le montant du solde) par action pourrait fluctuer en fonction des changements possibles du nombre d'actions propres détenues par la société entre le mardi 25 avril 2017 (la date de l'assemblée générale ordinaire) et le mercredi 26 avril 2017 à la clôture d'Euronext Bruxelles (la date donnant droit aux détenteurs d'actions Umicore au dividende (solde) de l'exercice relatif à l'exercice 2016). Les actions propres n'ont pas droit au dividende.*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Point 5

Décharge aux administrateurs

Troisième décision

Proposition de décision :

- Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2016.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Point 6

Décharge au commissaire

Quatrième décision

Proposition de décision :

- Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat de contrôle en 2016.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Point 7**Composition du conseil d'administration et fixation des émoluments****Cinquième décision**Proposition de décision :

- Réélection en qualité d'administrateur indépendant de Madame Ines Kolmsee pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

POUR CONTRE ABSTENTION **Sixième décision**Proposition de décision :

- Election en qualité d'administrateur indépendant de Madame Liat Ben-Zur pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

POUR CONTRE ABSTENTION **Septième décision**Proposition de décision :

- Election en qualité d'administrateur de Monsieur Gérard Lamarche pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

POUR CONTRE ABSTENTION **Huitième décision**Proposition de décision :

- Approbation des émoluments des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2017, composés des éléments suivants :
 - au niveau du conseil d'administration : (1) émoluments fixes d'EUR 40.000 pour le président et d'EUR 27.000 pour chaque administrateur non exécutif, (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion du conseil pour le président, d'EUR 2.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant en Belgique et d'EUR 3.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant à l'étranger, et (3), à titre d'émoluments fixes supplémentaires, octroi de 1.000 actions Umicore au président et 500 actions Umicore à chaque administrateur non exécutif ;
 - au niveau du comité d'audit : (1) émoluments fixes d'EUR 10.000 pour le président du comité et d'EUR 5.000 pour chaque autre membre, et (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre ;
 - au niveau du comité de nomination et de rémunération : jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre.

POUR CONTRE ABSTENTION

Point 8

Réélection du commissaire et fixation de sa rémunération

Neuvième décision

Proposition de décision :

- Sur proposition du conseil d'administration, agissant sur proposition du comité d'audit et présentation par le conseil d'entreprise, l'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwe Garden, Woluwedal 18, qui expire ce jour, pour une durée de trois ans jusqu'à et y compris l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020. Le commissaire sera représenté par Monsieur Kurt Cappoen et est chargé du contrôle des comptes annuels statutaires et consolidés.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Dixième décision

Proposition de décision :

- L'assemblée générale décide de fixer la rémunération annuelle du commissaire pour les exercices allant de 2017 à 2019 à EUR 449.463. Ce montant sera indexé chaque année sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice santé).

POUR

CONTRE

ABSTENTION

B. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR ET INSTRUCTIONS DE VOTE

Point 1

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions propres

Unique décision

Proposition de décision :

- Autorisation donnée à la société jusqu'au 31 mai 2021 inclus, d'acquérir sur un marché réglementé des actions de la société dans les limites de 10% du capital social, à un prix par action compris entre quatre euros (EUR 4,00) et septante-cinq euros (EUR 75,00) ;
- Autorisation donnée aux filiales directes de la société d'acquérir, sur un marché réglementé, des actions de la société dans les mêmes limites qu'indiquées ci-dessus.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Fait à, le2017

Signature.....

NOTE IMPORTANTE :

Nous vous rappelons que ce bulletin de vote par correspondance sera pris en considération uniquement s'il est retourné à Umicore dans les délais requis et à condition que l'actionnaire se soit conformé aux formalités d'admission que sont l'enregistrement et la confirmation préalables telles que décrites dans la convocation.

Dans l'hypothèse où des actionnaires ont exercé leur droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et/ou d'introduire des nouvelles propositions de décision, les bulletins de vote par correspondance reçus par la société avant la publication de l'ordre du jour complété restent valables pour les sujets y mentionnés. Cependant, les votes exprimés concernant des sujets à l'ordre du jour pour lesquels de nouvelles propositions de décision ont été introduites, ne seront plus valables.

En outre, les actionnaires ayant voté par correspondance ne pourront pas participer au vote aux assemblées générales avec les actions concernées.

- ¹ Le/la signataire du bulletin de vote par correspondance indiquera clairement ses nom (en lettres majuscules), prénom usuel et adresse. Si ces mentions figurent déjà sur le bulletin de vote, le/la signataire les vérifiera et les modifiera, si nécessaire.
- ² Umicore calculera le nombre de votes correspondant.